

# DU CONSEIL

## Conseil du 12 décembre 2016

Délibération n° 2016-1646

commission principale: déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s):

objet : Protocole de fin de contrat de délégation de service public - Parc de stationnement du Centre

commercial de la Part-Dieu

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la

performance

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165 Date de convocation du Conseil : mardi 22 novembre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau Affiché le : mercredi 14 décembre 2016

Présents: MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guilland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés: MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Aggoun, Mmes Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Cachard (pouvoir à Mme David), Denis (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Burricand), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mme Leclerc (pouvoir à M. Compan), M. Piegay (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), M. Veron (pouvoir à M. Jeandin).

#### Conseil du 12 décembre 2016

# Délibération n° 2016-1646

commission principale : déplacements et voirie

bijet : Protocole de fin de contrat de délégation de service public - Parc de stationnement du Centre commercial de la Part-Dieu

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

## Le Conseil,

Vu le rapport du 17 novembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

#### I - Contexte

Dans le cadre du réaménagement du quartier de la Part-Dieu, la reconfiguration du Centre commercial a pour objet, d'une part, de le transformer en un espace de liaison entre la gare et la ville et, d'autre part, de créer un centre "nouvelle génération" permettant de renouveler et d'augmenter l'offre de commerces, de loisirs, de culture et de restauration, dans la dynamique métropolitaine de la Part-Dieu.

Le parc public de stationnement Part-Dieu Centre commercial, propriété de la Métropole de Lyon, d'une capacité de 3 000 places environ, est actuellement géré par la société Lyon parc auto (LPA) en application d'une convention de délégation de service public (DSP) entrée en vigueur le 1er janvier 2013 pour une durée de 3 ans, fixant ainsi le terme de la convention au 31 décembre 2015. Par un avenant en date du 8 décembre 2015, la convention de DSP avait été prolongée d'une année, jusqu'au 31 décembre 2016.

Au titre de l'année 2015, le parc du Centre commercial a accueilli 1 461 267 passages horaires et comptait 817 abonnés.

En prévision de la fermeture du parc au 31 décembre 2016, la Métropole de Lyon, l'actuel délégataire de service public, la société LPA, et le groupe Unibail Rodamco ont conjointement recherché des solutions de stationnement de remplacement dans les parcs publics et privés environnants afin de minimiser la gêne occasionnée par cette fermeture. Les abonnés pourront être accueillis, notamment, dans les parcs "Bonnel-Servient", "Cuirassiers", "Oxygène" et d'autres parcs privés.

# II - Justification du protocole

Dans le cadre des travaux de réaménagement du Centre commercial, le parc de stationnement va donc, du fait des contraintes techniques, faire l'objet d'une démolition-reconstruction. Dans ce cadre particulier d'une cessation d'activité du fait de la démolition à venir et conformément à l'article 44 de la convention de DSP, les parties se sont rapprochées pour établir un protocole de fin de contrat afin de fixer leurs obligations et engagements réciproques.

## III - Contenu du protocole

Le présent protocole a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre des opérations de fin de contrat. Il fixe l'étendue des obligations auxquelles les parties s'obligent, leurs conditions de mise en œuvre et leurs conditions de prise en charge.

# Notamment sont traités :

- le sort des contrats d'exploitation du parc (fluides, entretiens, etc.),
- le sort des contrats d'abonnements au parc de stationnement,
- la consignation des réseaux et coupure des fluides,
- l'inventaire/état des lieux,
- les modalités de remise de l'ouvrage,

- les modalités de communication sur la fermeture,
- le sort du personnel,
- la gestion des contentieux,
- le solde des dettes et factures en cours,
- les modalités de facilitation en amont de la fermeture ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

## **DELIBERE**

- 1° Approuve le protocole de fin de contrat de la délégation de service public du parc de stationnement du centre commercial de la Part-Dieu entré en vigueur le 1er janvier 2013 entre la Métropole de Lyon et la société Lyon parc auto (LPA).
- 2° Autorise monsieur le Président à signer ledit protocole et tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2016.